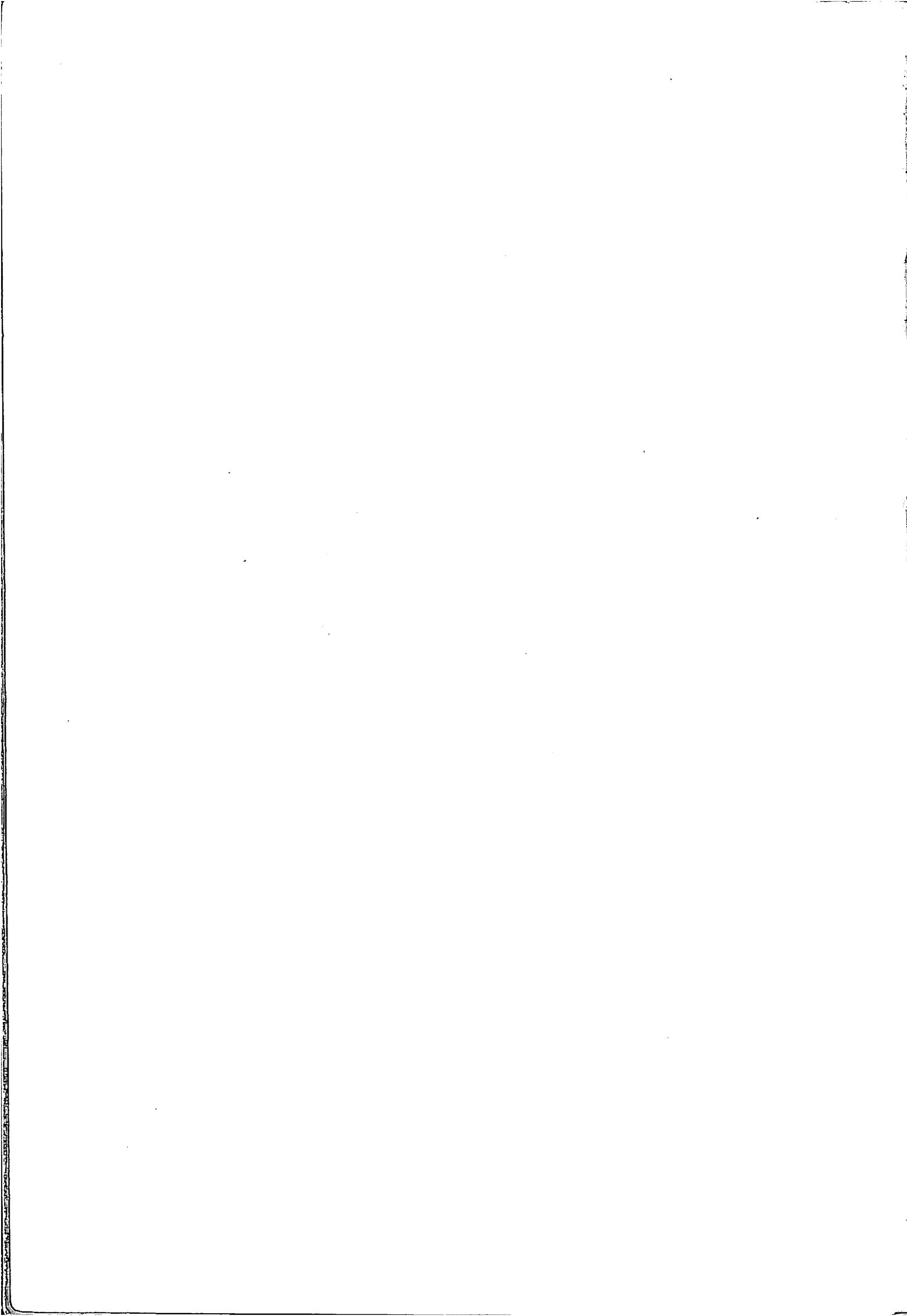


DOSSIER SUR LA REALITE COLONIALE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES "FRANCAIS" D'OUTRE-MER

Ce dossier cherche, faits à l'appui à démontrer la réalité coloniale des "DOM-TOM" (départements et territoires "français" d'outre-mer). Il constate que pour les peuples encore soumis à la domination française celle-ci implique la destruction accélérée et voulue de l'économie, des taux de chômage monstrueux, la répression, la mise en cause permanente des droits et des libertés politiques et syndicales. Il constate aussi que pour les travailleurs et les masses laborieuses en France et en Europe ces dernières colonies c'est le financement au détriment de leur sécurité sociale d'un énorme appareil répressif. C'est également le danger permanent de nouvelles guerres coloniales dans lesquelles on impliquerait de nouveau la jeunesse. Un dossier à lire au moment où sous couvert de l'Acte unique européen de 1992 on veut décréter l'existence d'une "Europe Tropicale".



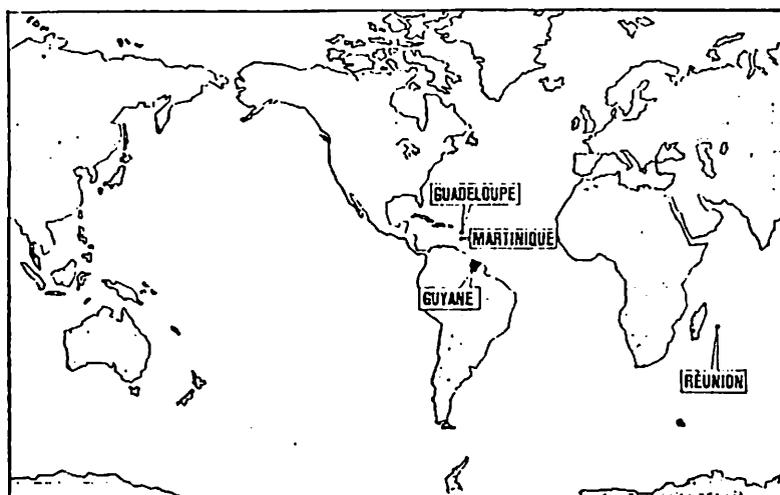
INTRODUCTION: LA "FRANCE D'OUTRE MER

On dit que le colonialisme n'existe plus, que c'est une réalité du passé. Pour les uns, le colonialisme a été simplement un chapitre dans l'histoire de la France et d'autres pays. Pour d'autres, et surtout pour les peuples qui ont eu à subir la colonisation, celle-ci demeure un souvenir dramatique dont les séquelles sont encore présentes.

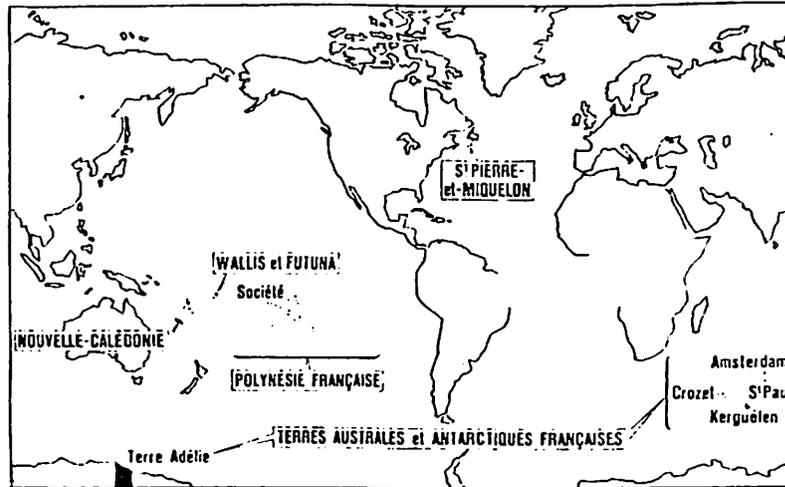
Ceci dit, il y a aussi les peuples pour lesquels colonialisme ne se conjugue pas au passé.

C'est ce que nous voudrions aider à démontrer: après les colonies...il y a les dernières colonies. En particulier les "Départements et territoires d'outre-mer": Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie, Tahiti...

Les départements d'outre-mer



Les territoires d'outre mer



Le dossier que vous avez entre les mains cherche, faits à l'appui, à démontrer la réalité coloniale des "DOM - TOM". Nous ne demandons à aucun lecteur de ce dossier un accord a priori. Nous avons fait appel aux faits. C'est également faits à l'appui que nous voudrions établir que la domination coloniale que subissent les peuples des "DOM - TOM", faite au nom du peuple français, va à l'encontre des intérêts les plus fondamentaux de celui-ci, et de ceux des peuples et travailleurs d'Europe et des régions qui entourent les "DOM - TOM".

L'idée d'établir ce dossier et de commencer une vaste campagne d'explication autour de celui-ci a surgi lors d'une Conférence qui a réuni à Caracas en avril 1987 des délégations de 27 pays. Ces délégations ont voté une résolution sur les dernières colonies françaises dans laquelle on pouvait lire: ...La Conférence de Caracas réunie les 24, 25 et 26 Avril 1987 "contre les plans du FMI et de la CEE", après avoir entendu les déclarations des représentants des dernières colonies françaises, déclare:

- que la lutte contre le colonialisme est partie intégrante de la lutte des peuples du tiers monde contre les menées impérialistes perpétrées par le FMI et la CEE;

- que l'existence de bases d'agression économique et militaire de l'impérialisme français dans ces pays constitue un danger permanent pour les peuples de la Caraïbe, du Pacifique Sud et de l'Océan indien;

- élève une vive protestation contre le refus du gouvernement

français de reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples de Kanaky (Nouvelle-Calédonie), de Polynésie (française), de Mayotte (île des Comores) de Guadeloupe, de Martinique, Réunion, de Guyane (française);

- décide, en s'appuyant sur la grande tradition anti-colonialiste des masses laborieuses des pays impérialistes, en particulier de France, d'entreprendre une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique internationale sur la lutte que mènent les peuples des dernières colonies françaises pour la dignité, la souveraineté et l'indépendance nationale..."

Cette résolution a été soutenue par les délégués des organisations politiques et syndicales, ouvrières et démocratiques des pays suivants: France, Grande-Bretagne, Irlande, Allemagne, Espagne, Portugal, Belgique, Grèce, Venezuela, Mexique, Nicaragua, Brésil, Chili, Pérou, Uruguay, Guadeloupe, Martinique, Haïti, Cuba, Algérie, Azanie (Afrique du Sud), Namibie (Afrique de l'Ouest), Guinée, Sénégal, Madagascar, Comores.

Lors d'une rencontre entre la délégation française à cette conférence et des représentants des organisations des dernières colonies françaises une résolution a été adoptée où l'on pouvait lire notamment: "...pour les peuples soumis à la domination française, celle-ci implique:

- la destruction accélérée, voulue, de toute base économique, agricole, au bénéfice d'une petite minorité de commerçants importateurs; un taux de chômage monstrueux, la nécessité pour des secteurs entiers de ces peuples d'émigrer loin de leurs famille, de leurs terres;

- la répression, l'humiliation de voir leur pays occupé par des appareils répressifs omniprésents; le danger permanent d'explosions pouvant déboucher sur de véritables massacres.

Pour les travailleurs, les masses laborieuses en France, l'existence d'une telle situation implique:

- la nécessité de financer, au détriment de leur Sécurité sociale, de leur santé, un appareil répressif parasitaire qui coûte des dizaines de milliards de francs;

- le danger permanent de nouvelles guerres, comme celle dans laquelle les troupes françaises sont aujourd'hui engagées "indirectement" aux frontières de Guyane, c'est la possibilité toujours présente de l'appel aux armes des jeunes pour faire des nouvelles guerres coloniales.

Les délégués des "*dernières colonies françaises*" et la délégation française, présents à la Conférence de Caracas contre les plans du FMI et la CEE **déclarent**: "*...il est de l'intérêt des peuples subissant la domination française, mais aussi des travailleurs français, que les peuples de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de Nouvelle-Calédonie, de La Réunion, de Mayotte, de Polynésie puissent décider librement de leur avenir...*"

d'oeuvrer en commun pour faire connaître les conditions dangereuses et le caractère justifié du combat de ces peuples pour décider librement de leur avenir.

Concernant la situation dans ces pays rattachés à la France, et en particulier sur la situation de droits démocratiques, la répression politique et syndicale qui se développe aujourd'hui,

d'élaborer un "livre blanc" pour faire connaître aux travailleurs de France et d'Europe ce que signifie cette "France et Europe d'outre mer"..."

A l'heure où de graves affrontements semblent se préparer comme conséquence du refus des gouvernements successifs de reconnaître le droit des Kanaks à décider librement de leur avenir nous espérons que ce dossier permettra d'aider tous ceux qui sont attachés au combat pour la démocratie à dénoncer la réalité coloniale des dits "DOM - TOM".

Enfin, nous avons parlé de l'Europe. La question est en effet posée, à l'heure de la mise en place de "l'Acte unique européen", de l'installation d'une "Europe tropicale". Comme le disent un certain nombre de responsables politiques et syndicaux des DOM - TOM dans une adresse aux députés européens:

"...Saviez - vous qu'à la "France d'Outre - Mer" on vient d'ajouter aujourd'hui "l'Europe Tropicale" !

Les colloques se succèdent dans certains pays pour étudier la mise en place de cette "Europe Tropicale", pour la mise en place à des milliers et milliers de kilomètres de l'Europe, de l'Acte unique européen en 1992, Acte Unique qui dans son application impliquerait l'abrogation des dernières dispositions permettant encore de conserver un petit secteur productif . La proclamation de l'existence d'une "Europe Tropicale" serait surtout une véritable régression du point de vue de l'histoire. En effet, même aux pires moments du colonialisme, jamais on n'a osé dire ou proclamer que l'Europe pouvait exister en Afrique ou aux Caraïbes...Et comme toute régression historique, elle risque de conduire aux pires violences..."

DEFINIR UNE SITUATION COLONIALE

Dans une interview récente Marc Pulvar, Secrétaire Général de la CSTM (Centrale Syndicale des travailleurs martiniquais), pose le problème de la question coloniale aujourd'hui et donne quelques critères pour la définir: "...**Cela peut surprendre l'opinion publique internationale d'entendre parler de colonialisme en cette fin de XXe siècle. On a pris l'habitude de croire qu'après les grandes guerres coloniales, le colonialisme n'existait plus. La réalité, c'est qu'il y a encore sur tous les continents, d'ailleurs, et pas seulement dans la Caraïbe, des peuples sous tutelle qui sont victimes de la domination politique, de l'exploitation économique: le fameux pillage colonial, de l'occupation militaire et de l'oppression culturelle. Telle est pour nous la définition du colonialisme et c'est la situation que connaît la Martinique...**"

Ce sont aussi les critères utilisés lors de la Conférence internationale des dernières colonies de la France, au cours de laquelle les organisations présentes ont cherché à définir plus précisément le fait colonial dans les DOM – TOM: "...considérant: Le caractère colonial des économies de nos pays marqué par:

- la dépendance totale vis-à-vis de la France;
- le caractère dominé et excentré du système économique conçu pour servir les intérêts français...
- le recours systématique à la répression judiciaire et militaire contre les forces anti-colonialistes afin de bloquer toute évolution vers l'indépendance...
- que le colonialisme français a toujours nié toute valeur intrinsèque à nos langues, nos musiques, nos moeurs et habitudes, nos mentalités et philosophies propres...
- qu'il a toujours tenté d'étouffer nos cultures spécifiques, afin de supprimer tout sentiment national et de saper la base de la prise de conscience patriotique...
- l'occupation militaire permanente et l'utilisation dans des buts stratégiques de nos territoires respectifs, dans l'intérêt exclusif de l'impérialisme...
- que la présence de troupes françaises d'intervention sur nos territoires est une menace permanente pour les peuples des pays voisins et un facteur de tension dans nos régions..."

Exagération? C'est ce que nous allons voir.

FRANCAIS DES LORS QU'IL S'AGIT DES DEVOIRS, ETRANGERS DES LORS QU'IL S'AGIT DES DROITS

Depuis le gouvernement Felix Guoin, la position des porte-parole de la puissance gouvernementale française n'a guère varié. Pour eux la loi du 19 Mars 1946 a fait des colonies d'Amérique, Caraïbes et de celles de l'Océan Indien, 4 départements, "quelque peu excentrés par rapport au centre politique du pays". Rien de moins, rien de plus. Cette loi du 19 Mars 1946 par ailleurs affirmait dans son préambule que c'est une loi **"tendant au classement comme département français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, et de la Guyane française"**. En d'autres termes, le législateur expliquait qu'on ne classait pas ces 4 colonies comme départements français mais qu'on y tendait. C'est d'ailleurs ce qui s'exprime en termes juridiques dans la contradiction entre les articles 1 et 3 de cette loi N 46451 . D'un côté l'on dit que les 4 colonies sont érigées en départements français de par la loi. Mais d'un autre, l'on écrit que **les lois françaises ne s'y appliqueront pas sauf mention expresse insérée aux textes** . On complétera cette disposition en 1960, en décidant que lorsque le législateur français aura décidé l'application d'une loi dans les 4 départements, il consultera dans son application les 4 conseils généraux.

Il en reste surtout que cette "départementalisation ne rompait pas la situation coloniale dans la mesure où elles n'était pas le résultat du choix souverain des peuples concernés:"...**en Mars 1946, le colonialisme français ...changea de nom de colonie en département français, intégra la Guadeloupe à la France et s'abrita derrière le concept d'intégrité territoriale. La loi du 19 Mars 1946 a été votée par le Parlement des colonialistes français. Le peuple guadeloupéen, le principal intéressé , n'a pas été consulté. L'usage du peuple guadeloupéen de son droit à disposer de son destin , a été usurpé par les parlementaires français. L'Etat colonial a été en 1946 à la fois juge et partie de l'avenir politique du peuple guadeloupéen...**"(Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe, 2ème Congrès, Décembre 1984)

DES EXEMPLES D'INEGALITES INSTITUTIONNELLES

Les responsables gouvernementaux ne nient pas toujours l'existence d'inégalités criantes entre la situation dans les "DOM - TOM" et celle qui existe en métropole. Mais ils expliquent les inégalités comme le résultat des différenciations qui existaient au point de départ, avant la constitution du statut actuel. Ils ajoutent que pour le reste, devant la loi comme devant les décrets, réglementations, les habitants des "DOM - TOM" sont des Français "comme les autres".

La réalité est bien différente. L'inégalité est consacrée pour commencer dans presque tout ce qui concerne la protection sociale, les lois du travail.

Comme l'explique Marc Pulvar, secrétaire général de la CSTM "...en dépit de "l'assimilation", les lois ne s'appliquent jamais entièrement. Ici, il a fallu que les travailleurs se battent, parfois au prix de leur vie, pour obtenir des droits, des droits pourtant inscrits dans la législation française dont, jusqu'à preuve du contraire, ils relèvent.

Un seul exemple: la loi sur la mensualisation du 19 janvier 1978 applicable dans toutes les entreprises en France au 1er Janvier 1980 n'est appliquée qu'exceptionnellement en Martinique: encore aujourd'hui, des salariés ne sont pas mensualisés, et quand ils le sont, ils ne bénéficient pas des avantages sociaux de la mensualisation non seulement sur le paiement des jours fériés, l'indemnité de licenciement, l'indemnité de départ en retraite, mais ce qui est beaucoup plus grave sur le principe de la garantie de ressources en cas de maladie. Aujourd'hui, les grandes entreprises du pays continuent à fonctionner sans respecter cette garantie. Autrement dit, ces lois existent sur le papier mais en fait elles ne s'appliquent pas ici; les travailleurs doivent se battre pour obtenir l'application de ces lois. Même chose pour les salaires: pour obtenir une augmentation en fonction du coût de la vie il faut se battre à chaque fois, et il est arrivé, et cela arrive encore, que des entreprises n'accordent sur plusieurs années aucune augmentation de salaire; pour y parvenir il faut faire des sacrifices, des grèves de 10 - 15 jours, voire de plusieurs mois qui se terminent généralement par des affrontements..." (Informations Ouvrières du 19 Décembre 1985).

Parfois les Inégalités s'appuyant directement sur des lois datant de l'époque où l'existence des colonies était ouvertement reconnue. Ainsi par exemple, concernant les prestations familiales

une publication officielle rappelle que: "...le régime métropolitain n'a pas été étendu aux départements d'Outre-Mer qui restent régis par la loi du 11 mars 1932 et le décret du 7 Février 1958 modifié en dernier lieu par le décret N 80-346 du 12 mai 1980 tendant à l'amélioration des prestations familiales dans les DOM. Les allocations familiales sont proportionnelles aux journées de travail effectuées par l'allocataire..."

C'est la "condition d'activité". Ainsi concrètement par exemple, à La Réunion, contrairement à ce que se passe en France, pour bénéficier de certaines prestations à taux plein pendant un exercice de paiement (du 1er Juillet au 30 Juin), l'allocataire doit justifier une activité salariée. Et lorsque les conditions ne sont pas remplies, certaines allocations sont versées en fonction du nombre de jours de travail. Un exemple comparatif entre la situation en "métropole" et dans le "département" de La Réunion établi récemment par M. Patrick Nomal, directeur de l'INSEE à La Réunion est significatif:

	A la Réunion		En France	
	conditions d'activité	montant mensuel au 1.1.86	conditions d'activité	montant mensuel au 1.1.86
Allocations familiales	Oui	1 enfant : 98,75 F 2 enfants : 373,50 F 3 enfants : 718,25 F 4 enfants : 1 149,50 F 5 enfants : 1 326,00 F 6 enfants : 1 412,25 F chaque enfant en plus 86,25 F	Non	1 enfant : 0,00 F 2 enfants : 532,02 F chaque enfant en plus 681,65 F
Allocation de soutien familial	Oui	Total : 324,94 F Partiel : 246,51 F	Non	Total : 498,77 F Partiel : 374,07 F
Complément familial	Oui	398,15 F	Non	692,00 F
Allocation de rentrée scolaire	Oui	Par enfant 309,86 F	Non	328,41 F
Allocation adulte handicapé	Non	2 572,50 F	Non	2 572,50 F

TABLEAU RÉALISÉ D'APRÈS UNE ÉTUDE DE M. PATRICK MOMAL, DIRECTEUR DE L'INSEE-RÉUNION

• Conditions d'activité: cela signifie qu'à la Réunion, contrairement à ce qui se passe en France, pour bénéficier de certaines prestations au taux plein pendant un exercice de paiement (du 1er juillet au 30 juin), l'allocataire doit justifier de 540 heures ou de 90 jours d'activité salariée ou assimilée au cours de l'année précédente; à défaut, c'est l'activité mensuelle qui est prise en compte; dans ce cas, il faut justifier de dix jours d'activité salariée ou de 60 heures. Lorsque les conditions ne sont pas remplies, certaines allocations sont versées en fonction du nombre de jours de travail.

On doit dans ces conditions conclure qu'il y a situation d'inégalité, et que - celle-ci est institutionnelle. Et quelle est la nature de cette inégalité institutionnelle sinon une inégalité coloniale?

LES DOM – TOM SONT VICTIMES D'UN SOUS – DEVELOPPEMENT PROGRESSIF ET ACCELERE

En fait, à la place du développement promis d'année en année, c'est le recul. Ainsi, la CEE dans un rapport fait le 12 mars 1977, constate:

"...Considérant que la structure économique des DOM est particulièrement fragile:

- caractère limité des marchés locaux et régionaux,
- rigidité excessive des transports maritimes et aériens,
- agriculture fondée essentiellement sur des monocultures d'exploitation,
- absence presque totale de matières premières et de ressources énergétiques,
- état embryonnaire du secteur industriel,
- existence d'un secteur tertiaire hypertrophié,

C. Considérant que ces faiblesses structurelles rendent les DOM – TOM presque totalement dépendants de la France métropolitaine en matière économique et exigent des transferts massifs de fonds publics de la part de cette dernière en leur faveur,

D. Considérant que ces déséquilibres sont clairement mis en évidence par :

a) taux global de couverture des importations par les exportations, en 1984, ce rapport a varié de 10 à 1 environ (pour La Réunion) et de 5 à 1 environ (pour la Martinique) et a été plus exactement le suivant : Réunion : 10,08 %, Guadeloupe 14,35 %, Guyane 15,15 %, Martinique 22,57 %.

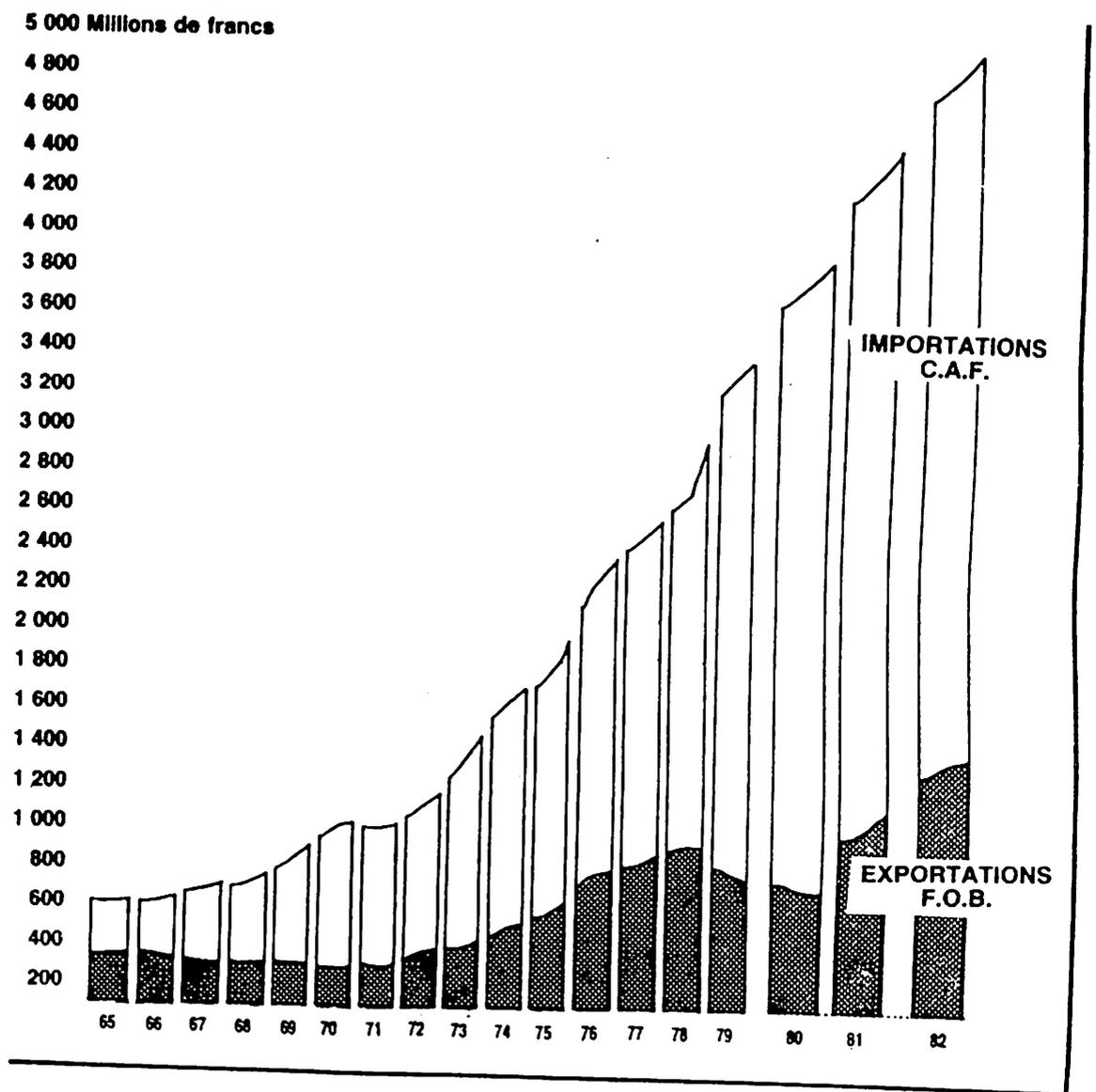
b) le produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui a atteint 27.310 FF en 1983, (moyenne pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion), soit 37,5 % du PIB moyen de la France métropolitaine, alors que le PIB de la région métropolitaine la plus défavorisée à cet égard (Limousin) a représenté 77 % de ce PIB moyen...

E. Considérant qu'à l'exception de la Guyane, le chômage prend des proportions dramatiques, puisqu'il touche en moyenne plus de 30 % de la population potentiellement active des DOM et culmine avec 33 % à la Réunion, (...)

H. Considérant que l'habitat ne correspond pas à cette

évolution démographique, ni en quantité (manque de logements) ni en qualité (salubrité),..."

Nous avons parlé de recul progressif (et non pas de retard). Pour cela il suffit de constater la progression dans le taux de couverture des importations par les exportations.



(ASE PLERE AN NOU LITE, Novembre 1985)

Et aussi l'évolution des chiffres de la production elle-même. Ainsi pour le sucre: "...la Martinique a produit 22000 tonnes de sucre en 1973 contre 90000 en 1963; La Guadeloupe 97000 et sans doute 70000 en 1975 au lieu de 167000 en 1966. On croyait que l'industrie guadeloupéenne échapperait au processus d'autodestruction illustré par les

sucreries martiniquaises. Neuf usines fumaient encore là-bas en 1973 contre deux dans l'autre île. Cette année on n'en compte déjà plus que sept, dont trois en gros déficit: une vingtaine de millions de francs, par exemple, pour la sucrerie Beauport. Et les experts les plus optimistes parlent de ne garder que quatre unités..." (Le Monde, Décembre 1974)

Aujourd'hui la production de sucre en Martinique est tombée à 6000 tonnes, c'est-à-dire une quantité inférieure à la consommation martiniquaise qui est de 15000 tonnes. Et à côté de cela les emplois créés sont rares. Un exemple: les créations "industrielles" en 1985 en Guadeloupe:

SCOP MANTINE, confiserie, confitures	9
CARAIBES PARFUMS	5
SOFABA, bougies	8
AQUALUX, cuves, bassins	6
DOUTAU, tranformation métaux	8
CARDIF, farine de dictame	2
SICA Aquaculture	6
SGEA Aquaculture	3
SCA Aquaculture	6
UCDEM unités dessalement eau de mer	12
TOTAL:	65

(Source: I.CAR N609)

La même année il n'y a eu en Martinique que 81 créations d'emplois productifs.

Conséquence: le développement de la misère d'un côté et de certaines formes de parasitisme économique de l'autre:
"...le fait colonial, c'est quoi à l'heure actuelle? C'est 55% de fonctionnaires dans la masse active. Nous allons atteindre bientôt 60% de fonctionnaires. Ces 60% de fonctionnaires touchent 40% de plus qu'un fonctionnaire français à titre égal et à qualification égale...l'économie est tout à fait artificielle: il y a un secteur de fonctionnaires très gonflé, 55% et un secteur ouvrier très petit: 7 à 8%. C'est cela le fait colonial qui découle du Code de Colbert qui disait: "*Pas une usine, on ne transformera pas un seul fer à cheval dans la colonie*". (Alain Michel dans Tribune Internationale, Septembre 1985).

Voilà la situation. On voit que le constat de l'étude faite par la CEE n'a rien d'exagéré. Ce que l'on dit moins, beaucoup moins, c'est que l'intégration accéléré des "DOM" à l'Europe à l'occasion surtout de la mise en place de l'Acte unique européen en 1992, risque d'aggraver encore considérablement la situation.

Ainsi, avec l'Acte unique, on devrait voir disparaître "l'octroi de mer", taxe spécifique aux DOM grevant surtout les importations. Cette taxe, dans des conditions éminemment contradictoires, alimentait les communes (ainsi en Martinique cela allait de 25% du budget de Fort-de-France à 98% de celui de Fond Saint Denis). Mais surtout, cette taxe était la dernière et faible protection d'une certaine production locale contre l'importation sauvage.

LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA REGRESSION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES DOM - TOM

On ne peut pas dire que cette situation de régression économique, de tensions sociales qui s'accumulent, ne préoccupe pas les gouvernements français. Pour des raisons politiques ils sont même très souvent conduits à tenter de se donner les moyens de renverser cette situation. Mais il faut constater qu'ils échouent systématiquement pour des raisons qui sont relativement simples à comprendre et où l'économie est étroitement liée à la politique.

a) Traditionnellement, l'économie dans les DOM - TOM a été contrôlée par une couche de grands colons dont la source de pouvoir économique tenait à une situation de presque monopole dans la possession de terres productives. Ainsi par exemple la situation à La Réunion est la suivante: d'une part, la production et l'exploitation des produits tropicaux de base sont concentrées entre les mains de gros planteurs, d'industriels sucriers et de négociants. Les structures foncières sont de type latino-américain, les terres appartiennent presque essentiellement à un petit nombre d'individus et de sociétés alors qu'une multitude de petits planteurs ne disposent que de faibles surfaces. C'est ainsi par exemple qu'à la Réunion 1% des propriétés en nombre représentent 61,3% de la SAU (surface agricole utile), 89% ont une superficie variant de 0,5 à 5 ha et ne représentent que 18,8% de la SAU.

La situation est la même dans les autres DOM - TOM. En Guadeloupe en ce qui concerne par exemple la banane: en 1978: 20 planteurs soit 1,2% détiennent 22% des terres. 1101 planteurs, soit 71,3% détiennent 18% des terres.

b) L'intérêt des ces grands possesseurs n'est pas toujours de **produire** mais de plus en plus **d'interdire la production**. Ce qu'on appelle le secteur de l'export - import est contrôlé à presque 100% par les colons d'hier, qui tiraient leur puissance de la production sucrière et font en sorte aujourd'hui que l'essentiel soit importé en en tirant des profits substantiels.

Voici la première cause de la régression économique.

Moins on produit sur place, plus les bénéfices de l'import sont grands. La terre servant de plus en plus non pas à produire, mais à spéculer.

"...pour ces gros propriétaires fonciers, la terre est d'abord un moyen de spéculation. Le choix de la vente ou de la mise en valeur de ces terres dépendra avant tout pour eux du profit maximum qu'ils pourront en tirer. Pratiquant une spéculation foncière, aggravée par la politique touristique du colonialisme dans notre pays, les terres libérées le seront au compte-gouttes, à des prix exorbitants. Ceci aura pour conséquence:

- 1. De dévier les terres de la production agricole.**
- 2. D'interdire l'accès à la terre à la majorité des producteurs guadeloupéens (l'économie bananière guadeloupéenne: contribution faite à la conférence internationale des dernières colonies de la France)**

C'est à cette situation et à cette couche que tout plan de développement se heurte avant tout.

**Y A - T - I L D E S P O S S I B I L I T E S D E
D E V E L O P P E M E N T D A N S L E S D O M - T O M
D A N S L E C A D R E D U S T A T U T A C T U E L ?**

Ce n'est pas un mystère, c'est un fait historique que celui des liens privilégiés entre l'Etat français et cette couche de "grands propriétaires - importateurs".

On pourrait dire face à ce constat: il suffirait que l'Etat et les gouvernements français changent de "correspondants" dans les DOM - TOM pour que les choses puissent repartir sur d'autres bases. La réalité démontre que cela n'est pas possible. Cela pour une raison relativement simple: la réalité des peuples, leur droit à décider librement de leur avenir, la tendance irréversible de ces peuples comme de tous les peuples à l'indépendance nationale. Les gouvernements français la connaissent, même s'ils ne la reconnaissent pas. Ils savent que pour conserver le statut actuel ils ne peuvent s'appuyer fermement que sur cette couche de "grands propriétaires importateurs".

C'est sûrement à cette situation que pensait Aimée Césaire, député - maire de Fort - de - France, quand il a déclaré le 5 Novembre 1985 à l'Assemblée nationale française: **"...tant que ces rapports ne seront pas définis autrement qu'ils ne le sont actuellement, rien ne sera résolu. Il pourra y avoir telle où telle amélioration partielle, mais elle ne sera jamais qu'épisodique et conjoncturelle. Nos terres ont le handicap d'être des îles, le handicap d'appartenir à une périphérie éloignée, le handicap de ne constituer que des marchés étroits et privés de matières premières. Tout cela est vrai, mais nous avons aussi et surtout le handicap de ne pouvoir dominer tous ces handicaps, parce que prisonniers d'un handicap majeur, qui a le nom de pacte colonial. La vérité est là. Malgré les mutations constitutionnelles, malgré les changements institutionnels, l'économie des Antilles est restée ce qu'elle a toujours été, une économie coloniale et rien qu'une économie coloniale..."**

La régression économique est liée au statut politique. Et celui - ci sous sa forme actuelle est artificiel et fragile. A une occasion seulement, un haut responsable gouvernemental a reconnu ouvertement la réalité de la situation: il s'agit de Pierre Messmer en Juillet 1972 à l'époque où il était premier ministre, lorsqu'il a dit à propos de la Nouvelle Calédonie: **"...La nouvelle Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la**

bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants.

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuellement dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

A court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés. A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.

Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservée aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie).

C'est clair, c'est net. C'était un texte qui avait le mérite de dire en quoi les DOM - TOM n'étaient pas "naturellement" français.

- - - - -

A PROPOS DES ARGUMENTS SUR LE COUT DES "DOM - TOM": LE PROBLEME DU PARASITISME

- - - - -

Dès lors que les autorités gouvernementales françaises sont interrogées sur la réalité coloniale des DOM - TOM, un argument revient souvent: celui du coût financier qu'aurait à supporter l'Etat français pour subvenir aux finances des DOM - TOM.

Qu'en est-il exactement?

a) Effectivement, l'Etat français au travers son budget "investit" des sommes importantes dans les "DOM - TOM" et celles ci vont en s'accroissant.

"...la Nouvelle Calédonie coûte environ 4 milliards de francs, soit 200 F par an à chaque contribuable français. Estimation obtenue en additionnant les crédits de fonctionnement et d'investissement, les avances de trésorerie de l'ERAP en faveur de la société Le Nickel, les compensations versées par l'Etat pour la baisse en cours...chiffre rond qui oublie en sens inverse, par exemple les achats du territoire à la métropole ou les placements qu'y effectuent ses ressortissants; impossible en effet de tout prendre en compte. Du moins peut-on dégager les grands flux induits par l'économie des "DOM (départements à part entière), des TOM (territoires sous tutelle jouissant d'une large autonomie) et de la collectivité territoriale de Mayotte, qui bénéficie d'un statut particulier.. Un simple coup d'oeil aux courbes de leur commerce extérieur...donne déjà une idée de la dépendance des "possessions françaises" dans les quatre océans. Globalement, elles accusent vis-à-vis de la métropole un déficit commercial grandissant (6 milliards de francs en 1980, près de 11 milliards en 1983), auquel s'ajoute leur déficit avec l'étranger (plus de 9 milliards), soit un total d'environ 20 milliards de francs. Le taux de couverture de leurs importations par leurs exportations décline régulièrement: en 1983, il est tombé à 15% pour les DOM, et, s'il était encore de 50% en Nouvelle Calédonie (malgré la chute du nickel), il ne dépassait guère 6% en Polynésie et 5% à Mayotte..." (L'Expansion, 8 Mars 1985).

b) Ceci dit un premier constat doit être fait. Si les transferts de la "métropole" aux DOM - TOM ont été chiffrés par l'INSEE en 1980 à 5000 F par an et par personne en Martinique et Guadeloupe, à 8000 en Guyane "...il faut savoir que tels qu'ils sont présentés ils ne correspondent à rien. En effet chaque individu antillais ou Guyanais ne reçoit pas 5000 ou 8000 F

par an comme ils le laissent supposer. Ces fonds de "transferts sociaux" sont répartis selon une nomenclature établie en France et servant à financer la sur-fonctionnarisation qui règne dans ces territoires, avec toute la lourdeur bureaucratique qu'elle implique. Fonctionnariat administratif, mais aussi répressif: l'on trouve par exemple 9000 militaires en Guyane pour une population de 80000 habitants, soit un taux de 1/9; même chose aux Antilles; les effectifs étant ponctuellement renforcés dès que surgit une quelconque forme de contestation, ou tout simplement de "ras le bol" (CIGM N-10 Février 1986).

Un deuxième problème doit être abordé: dans d'autres proportions sûrement, l'Etat français a toujours "perdu" de l'argent dans les colonies (expéditions militaires, etc.) Mais des colons et des commerçants gagnaient grâce à l'intervention coloniale de l'Etat. En l'occurrence, c'est ce qui se passe aujourd'hui. Ce n'est pas "l'économie" des DOM-TOM qui profite de ces transferts (comme nous le verrons dans le chapitre suivant), ce ne sont pas les Guadeloupéens, les Martiniquais, Guyanais, Réunionnais...qui en profitent, nous l'avons vu dans le chapitre précédent. En réalité, ces fonds de l'Etat (le budget) apparaissent dans leur utilisation liés avant tout à la volonté politique du maintien du statut actuel dans les DOM-TOM. La destruction de l'économie, la détérioration du taux de couverture des importations: c'est la volonté politique de constituer une situation de dépendance. Et il y a aussi tout "l'investissement" lié à la constitution de certaines formes de parasitisme des couches les plus liées à la défense du statut actuel.

Ainsi on ne compte plus le nombre de scandales financiers liés à l'utilisation plus que douteuse des "fonds publics". Et il s'agit d'un type d'affaires qui est loin d'être isolé.

Une affaire comme une autre: celle de l'I.RE.PE, organisme "périphérique" du Conseil Général de la Guadeloupe, où un expert a dû être désigné qui a constaté concernant l'utilisation des subventions accordées par cet organisme: "...une somme de 75000 Frs le 28 Janvier 1986 à M.... réalisateur pour la réalisation d'un film avec Convention à établir pour un coût de 150000 F. Convention non établie. Quel budget? M... a disparu de la Guadeloupe...

- Une subvention d'Equiperment de 50000 Frs le 28 février 1986 à l'Organisation de Formation continue Guadeloupéenne avec Convention à venir... Pas de convention - sur quel budget?

- Une Convention non signée "Club Antilles Promotion"... Convention d'aide au fonctionnement pour des stages payés à 100% le 28 février: 70000Frs.

Ces sommes pour lesquelles on n'a d'autre trace qu'une "attestation" dont le contenu ne comporte: ni référence du bénéficiaire, ni adresse, ni justification du signataire (quand c'est

lisible ou indiqué) ni contenu de la Convention établie ni délai...
Convention "Université du 3e Age"... qui n'est sous-entendue
par aucune convention écrite....(Extraits du rapport établi par
l'expert M. José Dicale et publiés dans Lendependans du 6
Septembre 1986)

En réalité les contribuables français payent année après année
des sommes considérables pour alimenter dans les DOM-TOM
une couche privilégiée qui constituent les plus sûrs partisans de
la "France d'Outre-Mer". C'est par exemple le cas de Jacques
Lafleur, dont on dit qu'il possède la plus importante fortune de la
Nouvelle-Calédonie, et qui grâce à une législation particulière
"...ne paie plus un centime d'impôt. Il lui a suffi pour cela de
déclarer beaucoup plus de revenus distribués (placement,
intérêts, dividendes...), lesquels sont totalement exonérés, et
beaucoup moins de salaires qui, eux, restent imposables. A
l'arrivée, Lafleur déclare comme revenus de 1985, plus de 20
millions de francs - Pacifique dont seulement 367000 F en
salaires. Mieux: il est autorisé à déduire encore 700000
francs - Pacifique pour ses diverses charges.

C'est donc en toute légalité locale que Jacques Lafleur, le
champion incontesté du maintien de la Nouvelle-Calédonie
dans la République n'a pas payé d'impôt..." (Le Canard Enchaîné,
Septembre 1987) .

DOM – TOM: CEUX QUI EN PROFITENT ET CEUX QUI N'EN PROFITENT PAS

Les DOM sont marqués par la survivance de l'époque coloniale, une gestion articulée de l'extérieur bridant toute initiative locale et leur développement et un processus d'intégration à la CEE qui les fait apparaître comme des régions dites développées avec toutes les caractéristiques des pays du Tiers Monde (production agricole plus qu'insuffisante, très faible industrialisation, hypertrophie du secteur tertiaire, déficit important et croissant de la balance commerciale, fort taux de chômage, émigration,...).

Le moteur de l'économie des DOM est largement tributaire des transferts financiers ventilés par différentes prestations d'ordre social, le FIDOM, les salaires de la fonction publique, etc.... Sans investissements réels dans les secteurs industriels ou agricoles et avec une mauvaise conception du tourisme, prévue comme la chance des DOM par le gouvernement Giscard, les dépenses publiques ne sont qu'une forme d'assistance qui a engendré un niveau de vie factice (des populations) tourné uniquement vers la consommation.

Depuis 1946, les flux financiers en provenance de la France sont accompagnés de bien de consommation et de produits alimentaires qui ont concouru à développer un lobby puissant de l'import-export, à enterrer pratiquement les productions locales artisanales et agricoles tant vivrières que destinées à l'exportation et faire revenir vers leur point de départ un volume important de la masse monétaire.

L'Etat, les collectivités publiques et les entreprises assimilées sont les principaux employeurs dans les DOM, (la caisse de SS de la Guadeloupe avait 816 personnes salariées en 1985 ; Le centre hospitalier de Pointe-à-Pitre emploie + de 2000 personnes en 1986).

(Il faut souligner que les dépenses militaires de la fonction publiques sont presque le double des dépenses civiles).

Si les fonctionnaires et les cadres supérieurs français bénéficient de surprimes et d'avantages divers qui font grincer les dents des fonctionnaires employés sur statut local, ceux-ci bénéficient aussi d'un sur-salaire "prime de vie chère" (40 % aux Antilles-Guyane, 52 % Réunion) qui les met hors de portée des petits salariés du secteur privé.

Le SMIC dans les DOM est inférieur à celui de la France et celui

des travailleurs du secteur privé est supérieur à celui des travailleurs agricoles alors que les produits coûtent en moyenne 30 % de plus. (En décembre 1985 à la Réunion, un "SMICAR" percevait environ 2906,00 F contre 6577,00 F pour le salaire minimum dans la fonction publique).

Malgré cette disparité, ces personnes s'estiment "heureuses" de travailler et au SMIC, aussi petit soit-il.

Car il est des situations pires, celles des ouvriers agricoles, des petits paysans, des manoeuvres du bâtiment ou des employés de maison (bonnes, serveuses...) dont les salaires sont soumis au bon vouloir des patrons et aux conjonctures du moment (2000,00 F à un ouvrier agricole, 1200,00 F à une serveuse pour plus de 39 H de travail par semaine en 1986, c'était une "bonne paye"). Hormis la "cour" des maires - où l'on trouve des chauffeurs gagner davantage qu'un secrétaire général de mairie -, les travailleurs communaux sont considérés comme les derniers des esclaves.

Il est impossible de chiffrer les "jobeurs", ceux et celles qui font toutes sortes de petits métiers, qui vendent leur force de travail à la criée pour une bouchée de pain, pour résister, comme on dit. Il en est de même pour les travailleurs clandestins représentant une manne pour les employeurs, lesquels échappent ainsi aux contraintes de la législation sociale qui s'applique peu à peu.

La masse des sans-travail est de 3 à 4 fois plus élevée en pourcentage qu'en France (jeune et femmes sont les plus touchés).

L'INSEE a établi un tableau de comparaison en pourcentage du taux de chômage des 16-59 ans en 1982 qui donnait :

24,8 % pour la Guadeloupe ; 28,9 % pour la Martinique, 15,7 % pour la Guyane ; 31,8 % pour La Réunion.

La Réunion détient le triste privilège du taux de chômage record. On comptait 55000 demandeurs d'emploi recensés en 1986.

Voici en exemple l'évolution des emplois dans les 3 secteurs à la Réunion de 1946 à 1986 :

	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>Tertiaire</i>
1946	50700	11500	15400
1967	27800	21300	27800
1986	16000	19500	86500

Le schéma est identique pour les autres DOM. Une offre d'emploi pour plus de 100 demandes. Plus de la moitié des emplois créés est occupée depuis 5 ans par des Français (et petit à petit par des Européens) conjoints des fonctionnaires (CRS, gendarmes, enseignants...) ou frappés par la crise en France. L'on voit de plus en plus dans les DOM des ouvriers, des serveurs, des caissières, voire des manoeuvres français débarquer et être embauchés prioritairement.

Nombre de familles ne subsistent que grâce aux prestations sociales ou de l'ASSEDIC (pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi).

Ce n'est pas le cas de la jeunesse qui représente 1/4 de la population des dernières colonies. Chaque année des milliers de jeunes quittent l'école pour la "vie active" façon élégante de désigner le chômage.

Quelques dizaines, plus chanceux, se voient offrir un stage de formation ou autre TUC, manière détournée pour la plupart des patrons d'employer à bas prix un travailleur. Les réglementations sont détournées pour un profit maximum par le patronat puisque d'une part la demande est importante, d'autre part l'Administration ne veut pas de conflit avec la classe patronale.

Cette absence de débouchés pour l'avenir plonge ces jeunes dans le désespoir (et les contraint à chercher toutes sortes de dérivatifs: drogue, alcool), les pousse à émigrer ou à remettre en cause le vécu de leurs parents (prise de conscience, résistance économique ou culturelle, révolte, désir de rupture).

Ceux qui partent, maintenant, n'ignorent plus qu'ils vont au devant de difficultés, mais ils espèrent un clin d'oeil de "Mme la chance". Quelques-uns vont rejoindre un parent, un ami. Depuis la rentrée, des centaines de jeunes Réunionnais sont partis en France en stages de formation professionnelle résultant de la "mobilité entre les DOM et la métropole" application de la loi-programme votée pour les DOM. L'ANT, héritière de BUMIDON, a passé une convention avec les assemblées locales de la Réunion pour élargir les possibilités de formation des jeunes en France. On leur promet un emploi ensuite, sans tenir compte des difficultés d'embauche des jeunes Français. Cependant, contrairement au BUMIDON qui n'offrait qu'un aller-simple, l'ANT prévoit un billet de retour valable dans les 3 ans suivant l'arrivée en France. Des milliers de jeunes sont attendus en France par ce canal. Des jeunes qui quittent des problèmes dans leur pays pour venir en trouver d'autres comme ceux auxquels sont confrontés quotidiennement les ressortissants des DOM déjà émigrés (logement, racisme, solitude, chômage bien-sûr).

(Financement prévu pour cette "mobilité" : 4 millions de francs par la loi de financement, + budget de fonctionnement de l'ANT, et 15 millions de francs par les assemblées de La Réunion).

Une fois de plus Air France aura un motif de satisfaction.

En résumé:

les grands profiteurs

- . Les fonctionnaires d'Etat français (haut fonctionnaires, police, gendarmerie...)
- . Les établissements publics, collectivités locales, entreprises assimilées
- . Le grand commerce
- . Air France et la CGM
- . Les propriétaires fonciers (prêts, rééchelonnement des dette - Sécurité sociale, impôts, subventions, indemnités de sinistres)
- . Les Travaux publics
- . Les hommes politiques garants du système

Ceux qui paient la "casse"

- . Les jeunes à la recherche d'un premier emploi
- . Les chômeurs n'ayant plus droit aux ASSEDIC
- . Ceux qui touchent moins que le SMIC : travailleurs clandestins locaux et étrangers ; les "jobeurs" à la criée ou salariés (travailleurs communaux, employés de maison) ; les ouvriers agricoles ; les petits paysans ; les petits artisans.

DES BORNES POLICIERES A "L'EGALITE" DES DROITS

On conviendra que du classement du rang de sujet colonial à celui de citoyen français devait obligatoirement résulter une parfaite égalité devant la loi et ses représentants. Sans cela, que serait-il resté des intentions du législateur ? Or, c'est précisément l'attitude des pouvoirs judiciaires, policiers et militaires vis à vis des gens dans les DOM - TOM", dans la vie quotidienne ou dans l'exercice des libertés fondamentales, qui exprime le plus nettement la réalité encore coloniale de la vie en cette France "d'outre mer".

Nous ne pouvons bien évidemment pas restituer de manière complète toutes les "affaires", c'est à dire les mesures illégales frappant des personnes en tant qu'individus ou collectivement. Nous prendrons seulement quelques exemples significatifs de ceux qu'égrène périodiquement l'"actualité" dans les "DOM - TOM"

L'affaire de Schoelcher: printemps 1979. Le quotidien "France - Antilles" disait en substance: des bandes de jeunes se répandent sur les plages pour agresser des baigneurs métropolitains. Les faits bruts: un magistrat a reçu une gifle au cours d'une altercation avec un groupe de jeunes Martiniquais. Les faits encore: cette algarade est présentée comme l'embryon d'un pogrome sanglant contre les Français et les touristes. Les auteurs de la gifle étant soupçonnés être les jeunes de la cité du quartier Dillon dans la banlieue populaire de Fort de France, c'est un déploiement d'hommes armés qui bouclent la cité et font irruption le matin chez un de ces jeunes qui restera plusieurs semaines en prison sans même être inculpés. L'enquête du comité de soutien qui recevra l'appui de tous les partis politiques martiniquais (sauf ceux directement liés au gouvernement de l'époque) et des syndicats restituera les faits initiaux dans leur banalité et la répression et ses méthodes sans commune mesure avec eux. Reprenons: le fonctionnaire giflé le fut parce qu'avec ses collègues et des militaires au repos (gendarmes, sous-officiers et officiers français) ils en étaient venus à considérer que la plage de Schoelcher dans la très proche banlieue de Fort - de - France leur était réservée, ou en tout cas que les jeunes Antillais, "les jeunes de couleur" n'y avaient nullement le droit de cité. A l'époque, cette affaire a profondément remué la conscience des Martiniquais. Sa conclusion tragique aurait pu déboucher sur des troubles graves. En effet, l'un des emprisonnés, le jeune Philippe Chloé (21 ans), sera retrouvé pendu dans sa cellule.

L'affaire Pulvar: "...le 8 Décembre 1983, vers 10 heures, notre secrétaire général Marc Pulvar échappait de justesse à une tentative d'assassinat perpétrée devant une quinzaine de témoins, par les dogues Victor Ledoux et Etienne Cimper, hommes de main payés par M. Yvez Hayot, PDG des Etablissements Laurent de Laguarigue S.A.

Le 8 Décembre, vers 15 heures notre camarade se présentait volontairement à la gendarmerie de Fort de France pour porter plainte contre ses agresseurs. C'est alors que le procureur de la République, au lieu d'enregistrer la plainte déposée par notre secrétaire général et de la faire instruire, choisissait au contraire de présenter Pulvar sur le champ au juge d'instruction qui délivra un mandat d'écrou à partir de quoi notre camarade dut purger 50 jours d'incarcération. Le 22 décembre, du fond de sa cellule, notre camarade écrit au procureur pour renouveler sa plainte contre Ledoux et Cimper. Quelques jours après, le procureur lui répondit par lettre dans les termes insolites suivants "...Mon parquet n'a pas l'intention de donner une suite à votre plainte...". Aussitôt arraché de sa prison par la mobilisation des travailleurs, notre camarade déposa à nouveau une plainte auprès du doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile. C'est ainsi que le 26 Février notre camarade se rend à une convocation du doyen M. Vermorel, lequel avant même d'avoir commencé à instruire la plainte, affiche un parti-pris provocateur, en ricanant par exemple lorsque le camarade Pulvar évoquait la tentative d'assassinat à laquelle il avait échappé le 8 Décembre 1983. De plus le juge d'instruction Vermorelle prétendait exiger de façon comminatoire que notre camarade lui fournisse dans les 10 jours les renseignements suivants, faute de quoi menaçait-il "il classerait ce dossier", à savoir:

- adresses des personnes visées Ledoux et Cimper
- renseignements permettant d'appréhender les armes et objets utilisées par Ledoux et Cimper
- renseignements et mise à la disposition de la justice de l'arme à feu avec laquelle notre camarade sauva sa vie...etc...(Communiqué de la CSTM du 8 Juin 1984)

L'affaire des ouvriers de la SHRIMP en Guyane: "...il s'agit de l'expulsion de 6 ouvriers originaires de la Guyane, responsables syndicaux actifs, ayant leurs papiers en règle, travaillant à la Shrimp Boat Management (société américaine pêchant la crevette dans les eaux de la Guyane) et résidant avec leur famille en Guyane depuis plusieurs années. Sous prétexte que Monsieur Mike Corser, patron de la Shrimp Boat Management aurait été agressé au cours d'une grève, celui-ci porta plainte auprès des autorités judiciaires et préfectorales.

La préfecture donna l'ordre d'arrêter les militants syndicaux alors qu'ils étaient en grève...les CRS armés les emmenèrent. Ils

furent expulsés le lendemain en l'absence de tout jugement. Notre organisation syndicale UTG, fidèle à son orientation pour la lutte des classes de tous les travailleurs opprimés, a déclenché une série d'actions juridiques qui ont abouti à l'annulation des arrêtés d'expulsion...

Seulement, le préfet a décidé d'outrepasser la décision du tribunal. Il refuse de faire le nécessaire pour le retour des camarades expulsés (visas et cartes de séjour). Selon nous...nous sommes en plein arbitraire et abus de pouvoir. La préfecture viole impunément les lois qu'elle devrait faire appliquer et ceci est inacceptable..."(Communiqué de C. Paul, secrétaire général de l'Union de Travailleurs Guyanais, Septembre 1987).

Nouvelle Calédonie: vous avez dit "justice": "...on se rappelle l'embuscade qui avait fait plus de dix morts il y a trois ans environ: tous des Kanaks qui retournaient à leur village dans une camionnette. Des colons avaient tiré sans avertir. Quelques - uns des Kanaks blessés qui n'avaient pas pu fuir, avaient été achevés à terre. Les coupables de cet horrible assassinat ont été libérés après seulement seize mois de prison.

Cette sorte de "justice" est courante en Nouvelle - Calédonie. Ainsi en Septembre 1986, "...un lieutenant de l'armée française qui circulait en jeep sur la route de Nakéty, avait tiré sans motif sur le jeune Jean - Christophe Pouperon, alors qu'il venait de croiser pour la deuxième fois un groupe de jeunes Kanaks. Sérieusement blessé, ce jeune Kanak avait dû être évacué sur Nouméa. Son père avait porté plainte contre le militaire en se constituant partie civile. Mais suite aux réquisitions du procureur de la République, le juge d'instruction saisi de l'affaire avait rendu une ordonnance d'irrecevabilité de la plainte pour le motif que le lieutenant était un militaire en mission..."(informations tirées des dossiers établis par le comité Pierre Declercq).

Pour les Kanaks par contre, la "justice" est toute différente. Ils sont mis en prison pour les motifs les plus futiles. En particulier, les Kanaks originaires de la région de Thio, la région d'Eloy Machoro, auxquels la justice coloniale réserve de toute évidence un sort particulier comme le montre cette liste de prisonniers parmi ceux recensés dans le "Camp de l'Est":

Marie - Françoise Machoro, accusée de caillassage (jet de pierre) un an de prison. En prison depuis le 15 Novembre 1986
Luc Mouldons accusé de caillassage, un an de prison. En prison depuis le 15 Novembre 1986
Virgilio Toura, accusé de caillassage, deux ans de prison. En prison depuis le 15 Décembre 1986.....

Ces peines qui sont accomplies dans des conditions de détention qui n'ont incontestablement pas d'autre objectif que de briser les détenus. Un détenu politique kanak écrit: "...je suis enfermé dans une cellule d'une longueur de trois mètres cinquante et large de deux mètres cinquante, pourvue d'une lucarne de sept barreaux grillagés de l'extérieur, à hauteur de deux mètres de la dalle. A l'intérieur de ladite cellule, que nous appelons couramment "le pigeonier", il n'y a pas de lavabo ou une source d'eau pour étancher notre soif. Nous sommes quatre locataires de ces studios, et nous faisons tous les matins dans cet univers insolite notre toilette, nous nous brossons les dents, nous lavons nos couverts, nos mains, nos vêtements dans les W.C. et parfois lorsque nous avons trop soif et que nos bouteilles d'eau sont vides, nous sommes contraints de puiser cette eau avec un gobelet pour boire. Dans ces cellules, certaines comme la nôtre ne disposent pas de table et de tabourets, nous écrivons par terre ou sur le lit, assis ou allongés. Nous prenons nos repas par terre..." (Informations Ouvrières du 26 Août 1987)

**LA "JUSTICE" AU QUOTIDIEN DEUX
AFFAIRES QUE NOUS LIVRONS SANS
COMMENTAIRES**

"...Manuel Norvat, un jeune Martiniquais habitant Stains (Seine-Saint-Denis), est en prison depuis le 28 Avril. Motif: refus de chanter: **"C'est nous les descendants des glorieux régiments d'Afrique"**. L'armée a porté plainte pour "refus d'obéissance". Le juge parisien M. Jean-Louis Beauguitte chargé de l'affaire a jugé que les faits sont graves.

Malgré l'intervention du doyen de la faculté de droit de Nanterre, Manuel Norvat n'a pas pu obtenir en Juin une mise en liberté provisoire et n'a donc pas pu passer ses examens. Verdict en septembre..." (AFP, Septembre 1987)

"...l'histoire se passe à Basse-Terre, en Guadeloupe. Alors qu'il traversait une artère à grande circulation - mais démunie d'éclairage public - un piéton est heurté par une voiture qui le projette sur la chaussée. L'écrase quelques instants plus tard: il est tué en une seconde.

Sa famille avait engagé une action en responsabilité et en paiement de dommages-intérêts auprès du tribunal de grande instance, qui lui donna gain de cause. Les assurances firent appel. Le 4 Juin dernier, la cour d'appel a rendu son arrêt, qui infirme le premier jugement et déboute la famille.

Figurez-vous, disent les attendus, **"que la victime, qui est de race noire, n'était vêtue que d'un short dont la couleur n'était pas précisée"** et que **"dans ces conditions on ne saurait reprocher aux deux conducteurs de n'avoir pas vu une victime de race noire, circulant en pleine nuit noire"** en conséquence de quoi **"il y a lieu de déclarer la victime seule responsable des conséquences dommageables de l'accident"** (Le Canard enchaîné Juin 1984)

LA REALITE DU MOUVEMENT NATIONAL DANS LES "DOM - TOM"

Dés lors que les gouvernements français successifs abordent la question de la réalité d'un mouvement national dans les DOM - TOM, c'est presque toujours pour faire croire qu'il s'agit de mouvements minoritaires, voir groupusculaires.

La réalité? Bien entendu il ne s'agit pas ici de donner l'impression d'un mouvement uniforme, prenant les mêmes caractéristiques et la même ampleur dans tous les DOM - TOM. C'est un mouvement parfois complexe. Mais il importe de constater:

En Martinique, Guyane par exemple, les partis se plaçant au premier rang des résultats électoraux sont des partis nés de ruptures au sein de fédérations des partis métropolitains: Le PPM (Parti Progressiste Martiniquais), le PSG (Parti Socialiste Guyanais). Leur constitution en tant que parti s'est faite sur la base de la reconnaissance du fait national dans ces pays (même si aucun de ces partis n'inscrit la lutte pour l'indépendance comme un objectif immédiat). Une citation, permettra à titre d'exemple de se rendre compte de la complexité de la situation et de la fragilité de la situation présente: "...les régions de France ne connaissent pas de barrières géographiques. L'Europe est composée d'un bloc de pays dont l'unité géographique est homogène et naturelle. Pourquoi le Vénézuéla et le Perou ne font-ils pas partie de l'Europe? Pourquoi alors tenter de faire admettre que la Guyane, qui est DOM, soit la France et qu'elle fasse partie de l'Europe Tropicale. C'est une ineptie que nous condamnons..." (Elie Castor, Georges Othily, responsables du PSG dans "La Guyane")

Toutes les formations politiques qui ne sont que des expressions locales de partis français connaissent un affaiblissement, des crises à répétition. Une des crises les plus récentes et significatives est sans doute celle qui frappe aujourd'hui la fédération socialiste de la Guadeloupe comme conséquence de la volonté d'une partie de sa direction à proclamer l'existence d'un Parti Socialiste Guadeloupéen.

Il y a la progression incontestable de la place politique des organisations luttant pour l'indépendance nationale des "dernières colonies françaises". L'expression de cette progression est multiple, même si, il faut le dire, elle est inégale. Quelques exemples:

a) La tenue, l'écho de la "Conférence des dernières colonies de la France" en Avril 1985, réunion organisée par "...L'Union

Populaire pour la Libération de la Guadeloupe (UPLG); Le Front de Libération nationale Kanak Socialiste (FLNKS - Nouvelle-Calédonie); le Mouvement Indépendantiste Martiniquais (MIM) et le Conseil National des Comités Populaires (CNCP) pour la Martinique; l'Union des Travailleurs Guyanais (UTG) et les élus indépendantistes pour la Guyane; le Mouvement Indépendantiste de la Réunion (MIR); le Front Démocratique des Comores (Mayotte); le POMARE PARTY pour la Polynésie.

Cette conférence a été suivie en Guadeloupe par de grandes manifestations de masse réunissant des milliers de Guadeloupéens pour soutenir sa réalisation

b) le développement de l'organisation syndicale indépendante, proclamant l'adhésion au combat pour l'indépendance nationale, organisations qui sont devenue majoritaires ou en train de le devenir en Guyane, Guadeloupe, Martinique...

c) l'ampleur de l'abstentionnisme électoral, qui n'est pas l'expression d'un désintérêt pour la politique...au contraire. Cet abstentionnisme s'est parfois élevé jusqu'à plus de 70% en particulier lors des élections européennes. Dans toute une série de consultations, les courants favorables à l'indépendance ont utilisé le mot d'ordre de l'abstention, considérant qu'ils n'étaient pas concernés en tant que peuples par des élections françaises.

LA REPRESSION ANTI-DEMOCRATIQUE DU MOUVEMENT DE LIBERATION NATIONAL: UN TEMOIGNAGE SUR LA SITUATION EN GUADELOUPE

"...Elle est jeune et déterminée. Enseignante de profession, elle a été arrêtée le 8 Décembre 1983 par des policiers et des CRS, un pistolet braqué sur sa tempe. C'est la première violence qu'elle a eu à subir dit-elle devant un Tribunal français qui l'accuse, entre autres "d'atteinte à l'intégrité du territoire". Marilyn Peter est une militante. Elle lutte pour que la Guadeloupe, son pays accède à l'indépendance et à la pleine souveraineté

"Contre ceux qui revendiquent cette indépendance, déclare t-elle lors de son procès le 31 Janvier 1985, la France a ses armes, la répression. Voilà la solution miracle aux problèmes posés par les Guadeloupéens. Il faut faire taire tous ceux qui ont pris conscience. Il faut les enfermer".

Ces quelques mots simples résument l'un des axes de la politique du pouvoir français à l'égard du Mouvement de Libération Nationale. Mais les mots justice, égalité, et démocratie n'ont pas la même valeur en France que dans les colonies. Dans ces dernières, tout est bon dès lors qu'il s'agit "d'enfermer" des militants du Mouvement National: arrestations arbitraires et illégales, dossiers fabriqués, témoins invisibles, acharnement et tentative d'étouffement de la Presse indépendantiste par la multitude de plaintes douteuses, décisions juridiques sévères et exagérées devant la banalité de certains faits. Prenons un exemple relaté par le journal guadeloupéen "Progrès Social": "...un militant indépendantiste agriculteur éleveur, chasseur occasionnel, trouvé en possession d'un fusil de chasse (en vente libre dans le commerce) est emprisonné durant 15 jours. Jugé il fut condamné à 6 mois de prison avec sursis. Dans ce même Tribunal, un étranger, pied-noir d'origine qui détenait un véritable arsenal de guerre: un 357 magnum (arme exclusive de la Police), un pistolet P.38, 5 carabines de tir, 6 poignards, 300 balles de revolver, 3000 cartouches, est laissé en liberté et condamné à ...5000 F d'amende. Un ouvrier agricole, syndicaliste, militant déterminé est arrêté et accusé notamment de l'assassinat d'un gros propriétaire foncier. Le dossier d'accusation est vide et, fait sans précédent, contenait un témoignage d'un **individu invisible**... ce syndicaliste fera 27 mois de prison avant que la cour de cassation ne casse cette affaire..."

En Guadeloupe, ces quelques faits non isolés semblent montrer que la justice est partielle et partielle. Au cours des 10 dernières années les procès politiques et les condamnations d'une sévérité éclatante se sont multipliés. Ainsi le 30 Avril 1985, la cour d'appel de Basse-Terre (Guadeloupe) confirmait la condamnation de huit hommes et femmes, la plupart militants du Mouvement populaire pour une Guadeloupe indépendante (MPGI), "à un total de 93 années de prison". Leur dignité et leurs droits de prisonniers politiques sont magistralement piétinés et méprisés. L'un des condamnés, Humbert Marboeuf (14 ans de prison) s'était enfui de sa prison en Juin 1985. Gravement blessé quelques jours après son arrestation en 1987 il fut extradé dans une maison d'arrêt en France. Ce prisonnier souffre de multiples fractures à la hanche et à la mâchoire. Depuis plus de 4 mois l'administration pénitentiaire refuse de lui prodiguer des soins sérieux et décents (visites de médecins experts). Des signes graves de blocage de sa mâchoire sont déjà apparus. Ne pouvant se nourrir normalement, son état de santé se dégrade dans une indifférence de la justice malgré l'acharnement des avocats et de sa famille. H. Marboeuf peut difficilement écarter ses mâchoires du fait des blessures.

Cette même justice, qui s'acharne contre les expressions politiques, syndicales et culturelles du mouvement de Libération National semble protéger des familles politiques qui contrôlent et verrouillent toute la vie politico-économique du pays. En 1985, un Français juge d'instruction en Guadeloupe avait le courage de déclarer dans un entretien à la presse à la suite de plusieurs tentatives d'attentats contre sa personne: "**... un certain nombre de personnes ont longtemps bénéficié de privilèges dans cette île où l'on applique un judiciaire différencié. Un magistrat m'a demandé d'être prudent et de ne pas faire tomber les derniers départementalistes...**"(Le Monde du 3 Juillet 1985)

Ces propos venant d'un représentant de la hiérarchie judiciaire sont inquiétants et tendent à confirmer l'existence de pratiques qui entraînent des entorses délibérées et fréquentes aux "traditions républicaines et démocratiques" tant vantées par le pouvoir politique. En plus, ne permettent-ils pas de comprendre pourquoi des hommes et des femmes politiques départementalistes, impliqués dans des nombreux scandales politico-financiers (détournements de fonds publics, escroqueries, faux en écritures publiques, vols aggravés etc...) reçoivent une certaine "protection" de cette Démocratie?... (témoignage de Camille Rabin, représentant en France de l'UPLG, Union Populaire pour la Libération de la Guadeloupe)

UN DISPOSITIF MILITAIRE ET POLICIER D'OCCUPATION

"...il y a toujours de l'argent pour les CRS, mais pas pour construire des crèches et des maternités. Cette présence militaire, n'est pas agressive en permanence. Mais le pays est encadré militairement, puisque pour une population de 325000 habitants il y a 8000 hommes pour le maintien de l'ordre. Faites le calcul pour la France et vous verrez ce que cela représente. Cet appareil militaire est responsable d'assassinats comme celui de Gérard Nouvet le 13 Mai 1971, ou de tir par hélicoptère sur des ouvriers agricoles en grève en 1974. Ces crimes sont restés impunis..." (Marc Pulvar, secrétaire général de la CSTM)

"...La Guyane est en Amérique du Sud, c'est cela la base d'un plan. Soulignons encore ceci à propos de Kourou, c'est un kyste, une société de Français en mission, refermée sur elle-même, et qui reçoit directement des marchandises d'ailleurs que de Guyane. Les satellites n'apportent rien à ce pays. Kourou, c'est aussi la gendarmerie et la légion. Un seul chiffre, il y a en Guyane un homme armé pour neuf Guyanais. Cette base est une usine technologique pour les ventes d'armes et cette présence militaire française peut jouer un rôle d'appoint aux USA. Je ne vous apprends rien en rappelant que la Guyane a servi pour la coordination des forces qui envahirent la Grenade en Novembre 1983..." (Alain Michel, responsable des relations internationales du PNPG, Parti National Populaire Guyanais dans Tribune Libre des Caraïbes)

La tâche première assignée à ce déploiement massif de forces militaires et policières semble bien être l'intimidation des peuples des différents DOM-TOM. On assiste ainsi souvent à de grandes opérations pour des incidents mineurs. Un exemple récent: dernièrement à La Réunion, deux jeunes gens avaient entrepris la vente de mobilier en s'installant au bord d'une route. En situation "irrégulière", les deux hommes se faisaient aborder par deux gendarmes au cours d'un banal contrôle sur la législation des prix et sur la patente. Revenant peu après sur les lieux, les deux officiers de police remarquaient que les vendeurs étaient toujours à la même place alors qu'ils leur avaient demandé de décamper. Une altercation confuse s'ensuit: "rebellion et voies de fait sur des gendarmes". L'accusation tombe, et du coup, un véritable commando policier va se mettre en place pour arrêter les deux jeunes. Un commando de 40 hommes armés. Ce qui fait dire au journal réunionnais "Témoignages" du 4 Août 1987: "...il est regrettable qu'une simple opération de contrôle sur la législation des prix et de la

concurrence en soit arrivée à une affaire aussi "ridicule"...il en reste pas moins que beaucoup de Réunionnais seront indignés par cette opération commando qu'ils jugeront scandaleuse. Ces deux jeunes vendeurs Réunionnais étaient en infraction au vu de la législation sur la concurrence et les prix. Mais cependant, il ne faut pas oublier que le chômage à la Réunion est à un taux très élevé et qu'il touche en majorité les jeunes. Faut-il dès lors une application stricte des lois quand des jeunes Réunionnais veulent s'en sortir par leurs propres moyens et se lancent dans des activités..."

Il reste surtout que régulièrement l'on passe des "petits" incidents aux grands incidents. Le plus connu reste celui de Kourou en Guyane: **"...une soixantaine de légionnaires, revêtus de leur treillis de combat, armes blanches et gourdin à la main, déboulent dans la rue principale. Ils s'attaquent aux voitures, défoncent les pare-brises qui volent en éclat, molestent les passants. Puis ils s'en prennent au Discolle et saccagent tout à l'intérieur. La devanture, le matériel de rotisserie, et surtout l'équipement hi-fi sont systématiquement détruits. Mais comme si cela ne suffisait pas, les "képis blancs" continuent leur besogne et s'attaquent maintenant au "Reflet des îles", autre établissement de la rue. La coupe est pleine. Les habitants de Kourou sortent dans la rue et menacent les légionnaires. Devant le défi, les "bérêts verts" reculent. Mais le repli ne sera que de courte durée. C'est de nouveau l'assaut. Cette fois-ci, les militaires prennent pour cible un groupe de Guyannais stationnés devant le "Discolle". Mais la population est décidée à ne plus se laisser faire. Certains hommes sont allés chercher des fusils, d'autres des gourdins. Et c'est l'affrontement..."**(Le Quotidien de Paris du 19 Août 1985)

LES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES FRANCAIS D'OUTRE MER: DES BASES D'UN INTERVENTIONISME PERMANENT CONTRE LES PEUPLES

Si la présence massive des forces militaires françaises dans les DOM - TOM ne saurait être dissociée (comme on vient de le voir en Nouvelle - Calédonie) des tâches de maintien de "l'ordre interne", elle sert et se justifie en même temps par la volonté des gouvernements français successifs à garder une "zone d'influence" au mépris du droit des peuples à disposer d'eux mêmes. Trois exemples:

C'est de Mayotte (territoire français d'Outre Mer) que sont parties les opérations conduites par un groupe de mercenaires français et belges en majorité, aujourd'hui officiers de la garde présidentielle, visant à ramener Ahmed Abdallah au pouvoir au moyen d'un coup d'Etat le 12 mai 1978.

La Guyane est un autre exemple récent de cet interventionnisme organisé à partir des DOM - TOM: ainsi dans la lutte qui oppose Ronny Brunjwijk au régime surinamien, la Guyane sert à Brunjwijk de base d'entraînement et de ravitaillement, ainsi que de renseignement. En effet plusieurs de ces 5 camps d'entraînement sont situés en Guyane, dont un dans la forêt à proximité d'Apatou, à la jonction de la route d'Apatou et de celle de Paul Isnard. Il a un certain nombre de mercenaires européens et américains, qui tous, transitent par Cayenne et St. Laurent quand ils vont le rejoindre. Les journalistes qui l'ont rencontré sont passés par St. Laurent et Apatou. Les armes passent par Kourou, où l'on a du reste retrouvé des armes de fabrication française dans une camionnette qu'il avait abandonnée après une attaque manquée. Il se promène sur le fleuve Maroni avec des canots battant pavillon français... Il a attaqué Albima dans la nuit du 2 au 3 septembre 1986 à partir d'une île guyanaise, où il a installé un lance roquettes... (document élaboré par le Parti National Populaire Guyanais fin 1986)

Dernier exemple: c'est au mépris des règles fondamentales régissant les rapports entre Etats, que l'Etat français a récemment "récupéré" à St. Vincent Luc Reynette et d'autres militants indépendantistes. Un témoignage: "...10 heures après être arrivé dans ce pays, sous le coup de 8 heures du matin, les policiers de St. Vincent sortant leurs armes, ouvraient la porte du salon d'immigration et poussaient les 5 personnes vers l'aérodrome. Celles - ci découvraient à ce moment qu'il y avait,

face à elles, un Transvaal de l'Armée Française. Assis sur un petit mur, le Commissaire Guido Spissens qui dirigeait l'opération. Les inspecteurs du SRPJ et une vingtaine de membres des forces de l'ordre françaises étaient là.

En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, les Français s'étaient précipités sur les 5 personnes, les avaient saisies, ceinturées, maîtrisées, traînées de force au Transvaal où, après avoir procédé à leur arrestation sur l'aérodrome de Saint-Vincent il leur était passé immédiatement les menottes dans le même temps, où, mains derrière le dos, les cinq captifs étaient attachés aux ridelles de l'avion..."(Témoignage publié par Le Progressiste du 2 septembre 1987)

**C O N T R I B U T I O N D U F R O N T
D E M O C R A T I Q U E D E S C O M O R E S A
L ' E L A B O R A T I O N D E C E D O S S I E R**

Les Comores ont toujours été considérées dans l'histoire comme formant un seul pays composé de 4 îles: la Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli. Le 22 Décembre 1974, les Comoriens ont été consultés par voie de référendum, pour savoir s'ils voulaient ou non obtenir leur indépendance. Ils ont répondu par le oui: plus de 95% des suffrages exprimés. Mais le gouvernement français de l'époque, a pris prétexte du fait que dans l'une des îles (Mayotte), le non l'avait remporté, pour remettre en cause la volonté clairement exprimée par l'immense majorité de la population comorienne. En effet, les gouvernements français et comorien s'étaient convenus par un accord signé en Juin 1973 que dans le cadre du référendum d'autodétermination, on tiendrait compte du résultat global et non pas des résultats île par île. Le peuple comorien, sûr de son droit et de sa ferme volonté d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national a décidé de déclarer unilatéralement l'indépendance des Comores dans le cadre des frontières héritées de la colonisation c'est à dire les 4 îles. De nombreux Etats du monde et de nombreuses organisations internationales ont reconnu l'Etat comorien composé de 4 îles. Mais le Gouvernement français a fait la sourde oreille. Il a continué à méconnaître l'unité nationale du jeune Etat indépendant en occupant de manière illégale une des 4 îles qui constitue une partie intégrante de son territoire national. Les instances internationales, notamment l'organisation de l'Unité Africaine, le Mouvement des Pays Non Alignés et l'Organisation des Nations-Unies ont voté plusieurs résolutions pour appeler le gouvernement français à respecter l'unité nationale des Comores en restituant Mayotte à l'ensemble comorien.

La gauche, lorsqu'elle était dans l'opposition, avait dénoncé de manière véhémente la politique de Giscard sur l'occupation de l'île de Mayotte et avait pris l'engagement, qu'une fois arrivée au pouvoir, elle engagerait un processus de réintégration de l'île dans l'ensemble comorien. Mais force est de reconnaître que la gauche n'a pas tenu ses engagements sur cette question.

La droite revenue au pouvoir en mars 1986 a continué sa politique.

Cela fait 12 ans depuis que les COMORES ont été divisées arbitrairement en 2 parties, cela est inacceptable. Toutes les

forces attachées au progrès et à la justice doivent unir leurs efforts pour appeler le gouvernement français à cesser dans les meilleurs délais sa politique d'occupation de l'île de Mayotte, qui constitue une grave atteinte aux normes du droit international et au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

LA REUNION DEPARTEMENT "FRANCAIS" (PAR JEAN CLAUDE BARRET, PRESIDENT DE L'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS REUNIONNAIS EN FRANCE)

La Réunion "département colonial" français, connaît des discriminations frisant le racisme. Les gouvernements français successifs, gauche/droite n'ont jamais jugé que les besoins d'un travailleur ou d'une travailleuse réunionnais pouvaient être les mêmes que ceux des Français.

A La Réunion, le SMIC, bien que minoré de 22 % par rapport à celui de la France, sert de base de rémunération à la grande majorité des travailleurs de l'ensemble du pays.

En France, le 1er juillet 1987 le SMIC a été relevé, à la Réunion aussi, mais en maintenant la différence qui se chiffre à 1406,00 F (soit 4704,96 F en France contre 3658,85 F à La Réunion). Il est à noter quand même qu'à La Réunion le coût de la vie est beaucoup plus élevé qu'en France, ce que le gouvernement reconnaît lui même en majorant le salaire de ses fonctionnaires de 53 %.

Dans la situation de chômage chronique que connaît La Réunion, le SMIC de 3685,85 F est accordé à (si l'on peut dire), certains privilégiés puisqu'ils ont un emploi.

La Réunion compte près de 100000 chômeurs. A côté de cette misère tiersmondiste, une minorité, la classe favorisée du système, vit dans un luxe californien. Pour l'étranger, la Réunion reste un pays de contraste. - Selon les données de l'INSEE, le salaire minimum servi dans la fonction publique était en décembre 1985 de 6577 F, un cadre B percevait 7770 F/mois. Dans le même temps, 2906 F était servi au SMICAR Réunionnais travaillant dans le privé (moyenne).

Pour la période de référence, le SMIC réunionnais représentait 77,8 % du SMIC français, et 44,2 % des salaires de la Fonction publique.

Pour mesurer l'ampleur du dénuement des masses populaires réunionnaises, il faut savoir que seulement 31 % des ménages sont imposés contre 77 % en France.

En 1984, 38153 contribuables ont été imposés au titre de leurs revenus de 1983, 43 % d'entre eux déclaraient un revenu supérieur à 100 000 F contre 23 % en France. Une étude du Conseil Régional faite en 1985 révélait qu'en 1982, 50 % des salariés du secteur privé étaient payés moins que le SMIC métropolitain. Les 6836 salariés du secteur agricole sont rémunérés au niveau du SMIC réunionnais, ainsi que les 8000 employés de maison (bonnes). En 1982, seuls 5,8% des salariés du privé percevaient un salaire de plus de 8000 Fr par mois (contre 31,7% dans le secteur public et para-public). On relèvera que le nombre de contribuables se retrouve à peu près dans le nombre des agents de l'Etat et du secteur public (40453 en 1986).

L'Etat et les collectivités publiques restent les plus gros employeurs. Dans les communes à droite comme à gauche, les employés municipaux sont corvéables et taillables à merci pendant les campagnes électorales. Les Maires sont des véritables seigneurs. Les ouvriers communaux de "bons électeurs", surtout dans les communes les plus frappées par le chômage (Etang Salé, Cilaos, Ste. Rose, St. Philippe + 43%. St. Louis, St. Joseph, , Ste. Suzanne frappées entre 43 et 37%).

La Réunion détient un taux de chômage record, la jeunesse reste sa principale victime. Le gouvernement français ne possède aucune solution, ses administrateurs locaux déplacent le problème, et proposent à notre jeunesse, "la mobilité de l'emploi", qui n'est en fait qu'une forme d'expatriation de la jeunesse réunionnaise vers un autre monde en crise également, vu le nombre de chômeurs en France, plus de 2,5 millions (8,8%). A la Réunion le taux de chômage varie entre 40 à 90% selon l'âge et le sexe (INSEE 3.4.87) pour un taux global de plus de 31,4%. C'est le plus important pour les "DOM". Selon l'INSEE ce taux de chômage s'apparente dans les faits au chômage qui frappe les pays du tiers-monde, c'est à dire le sous-emploi.

En 40 ans, 35000 emplois agricoles ont disparu, et on a vu un secteur tertiaire se développer, se gonfler pour employer aujourd'hui 2 travailleurs sur 3. L'agriculture n'emploie plus qu'un travailleur sur 7. En 1986, les demandeurs d'emploi dépassaient les 55000 (INSEE). Seuls 31,5% bénéficiaient des prestations de l'ASSEDIC en 1985. Il y a à la Réunion 460 offres d'emploi en moyenne par mois, soit environ une offre pour 120 demandes. Ces cinq dernières années, plus de 50% des offres d'emploi ont été occupées pas des étrangers au pays - principalement par les "zoreils" (français métropolitains). Ainsi les femmes de gendarmes, de CRS, sont caissières, gardiennes d'immeuble. On trouve aussi des carreleurs, des électriciens, des menuisiers métropolitains, ou des vendeurs de friandises sur les plages, qui sont favorisés par rapport aux ouvriers locaux. La Réunion se

paye le luxe d'avoir 2000 chômeurs métropolitains. En 1946, date de la départementalisation, 34,4% de la population active avaient un emploi. En 1986, 22,2% de la population active sont au travail.

La jeunesse réunionnaise représente un quart de la population, à qui n'est offert que l'expatriation, ou l'entrée dans la vie active comme chômeurs. A noter que l'expatriation ne veut pas forcément dire trouver un emploi en France. En 1986, les moins de 20 ans représentaient 45% de la population (en France 29%). Les conditions de vie difficile, financièrement, font qu'à la Réunion 3% des jeunes seulement vont régulièrement au spectacle et 16% au cinéma. 44% des jeunes ne savent pas ce que sont les vacances, 29% d'entre eux n'ont jamais fait de sortie ou d'excursion dans l'île.

Sur l'émigration: cent cinquante mille Réunionnais vivent et travaillent en France, parfois dans des conditions difficiles. En 1982, ce chiffre représentait plus d'un Réunionnais sur quatre dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans et près d'un tiers dans la tranche d'âge de 25 à 29 ans. Le phénomène de l'émigration n'épargne aucune famille réunionnaise.

CONCLUSION

Les récents développements dans la situation de la Nouvelle Calédonie confirment que la politique officielle française prépare une situation lourde de menaces. Les DOM - TOM constituent autant de champs d'expérimentation pour la promotion des inégalités sociales et la remise en cause des notions fondamentales d'un Etat de droit. Ce champ d'expérimentation a longtemps préfiguré la décentralisation mise en route en 1983 et débouchant sur la régionalisation des droits sociaux.

Avec l'instauration dans les DOM - TOM d'un régime permanent d'exception utilisant les méthodes de la guerre civile, on favorise une escalade dans la violence politique. Cela ne peut que renforcer les tendances déjà existantes en France - même, à la remise en cause des garanties démocratiques. De ce point de vue, le combat pour la dignité nationale des peuples des DOM - TOM n'est en rien séparé et séparable du combat du mouvement ouvrier en France.

Alain Fillion.

